

Communiqué



Le mouvement antimines s'approche de son objectif

Genève, le 7 décembre 2012 - La Douzième Assemblée des États parties (12AEP) de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa, a conclu avec d'importantes mesures ayant été prises pour atteindre l'objectif d'un monde libre de mines antipersonnel. Le rassemblement international de cinq jours impliquant environ 120 États a effectué une évaluation à mi-parcours du *Plan d'action de Carthagène*, qui guide : l'adoption universelle de la Convention, le déminage, la destruction des stocks et l'assistance aux victimes, jusqu'à 2014. Cette évaluation a été contenue dans le *Rapport intérimaire de Genève*, adopté le dernier jour de l'Assemblée.

La poursuite de l'acceptation universelle à la Convention:

- Le Sous-ministre des Affaires étrangères de la **Pologne**, Maciej Spuznar, a annoncé le 6 décembre que le président de la Pologne avait achevé le processus de ratification de la Convention le même jour. Une fois que son instrument de ratification soit présenté au Secrétaire générale des Nations unies, la Pologne deviendra le 161^e État à adhérer à la Convention. Ainsi, tous les membres de l'Union européenne seront désormais liés par la Convention.
- Les **États-Unis** ont indiqué que l'examen des politiques des mines antipersonnel est en cours et que pourrait être en mesure bientôt d'annoncer une décision. **La RDP Lao** a réitéré qu'il fait des efforts pour adhérer à la Convention. Myanmar, qui a pris part à une réunion formelle du traité seulement pour la troisième fois, a indiqué que sa participation reflète son «vif intérêt pour le travail actuel et futur de la Convention».
- **L'Union Européenne** jouera un rôle de premier plan dans l'universalisation de la Convention en finançant le travail de Son Altesse Royale le Prince Mired de **la Jordanie** et d'autres membres d'un équipe spéciale de haut niveau, dans l'engagement de dirigeants des États non parties à la Convention.

Déminage de toutes les zones minées:

- Six États parties ont déclaré l'achèvement de leur obligation de déminer toutes les zones minées sous leur juridiction ou leur contrôle: **le Congo, le Danemark, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Jordanie et l'Ouganda**. Il y a actuellement 23 États parties qui se sont conformés à cette obligation, dont 11 en Afrique, 6 en Europe, 5 en Amérique latine et 1 au Moyen-Orient. Trente-six (36) États parties sont encore dans le processus de déminage des zones minées.
- **La Hongrie** a confirmé qu'elle conclura efforts de déminage en 2013. **Le Mozambique et le Venezuela** ont indiqué qu'ils visent à compléter le déminage au moment de leurs échéances respectives en 2014.
- Quatre États parties ont été accordé des prolongations de leurs échéances de déminage: **l'Afghanistan, l'Angola, le Chypre et le Zimbabwe**, jusqu'à 2023, 2018, 2016 et 2015 respectivement. (Trouvez les décisions complets pour l'instant en anglais seulement sur :

Unité d'appui à l'implémentation sur la Convention de l'interdiction des mines antipersonnel

<http://www.apminebanconvention.org/meetings-of-the-states-parties/12msp/what-will-be-considered-at-the-12msp/>)

- La Somalie a participé pour la première fois en tant qu'État partie à la Convention, et a rendu compte sur la tragédie humanitaire provoquée par les mines antipersonnel dans le pays.

Assistance aux victimes

- Le lien entre les promesses faites par la Convention pour aider les survivants d'explosions des mines et le cadre des droits humains pertinent, a été renforcée par la participation de la Haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme, Navi Pillay qui a dit: «Il y a au moins quatre façons dont la **CDPH** est particulièrement pertinent dans le contexte de l'assistance aux victimes en vertu de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel».
- «La situation pour la majorité des victimes des mines est nettement meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a une décennie», a déclaré **la Norvège**. Elle a en outre remarqué que les raisons du déclin considérable du nombre de nouvelles victimes de mines antipersonnel au cours des dix dernières années sont simples : «La Convention fonctionne, les États parties respectent leurs obligations et la grande majorité des États non parties respectent les obligations essentielles de la Convention».

La destruction des stocks des mines antipersonnel

Selon le *Rapport intérimaire de Genève*, tous les États parties ont détruit plus de 44,5 millions de mines stockées.

- **La Finlande**, l'un des nouveaux États parties, a déclaré que «la destruction des stocks de la Finlande a commencé peu de temps après son entrée en vigueur» et que la Finlande aura détruit tout son stock «avant la fin de 2015».
- **La Grèce** a indiqué qu'elle recommencerait le processus de destruction de ce qui reste des mines antipersonnel «dès que possible» et que son programme de destruction des stocks est désormais «sur la bonne voie». La Grèce a indiqué qu'elle doit encore détruire environ 953 000 stocks de mines antipersonnel.
- **L'Ukraine** a indiqué que le projet de détruire 3 millions des stocks de mines antipersonnel débutera «dès Janvier 2013». Au total, l'Ukraine doit encore détruire plus de 5,9 millions stocks de mines antipersonnel. **Le Bélarus** a présenté un rapport sur ses efforts pour détruire plus de 3,3 millions de mines. Le Bélarus et l'Ukraine doivent détruire un type particulier de mine antipersonnel de l'ère soviétique - la «PFM-1» - ce qui est extrêmement dangereux et pose de sérieuses difficultés techniques.

Le président de l'Assemblée, l'Ambassadeur Matjaz Kovacic de la Slovénie, a exprimé sa satisfaction que la 12AEP avait réussi à remplir sa mission d'évaluer à mi-parcours le *Plan d'action de Carthagène*.

La 12AEP a pris la décision de convoquer la Treizième Assemblée des États parties à nouveau à Genève en 2013 (c'est la première fois que la réunion aura lieu deux ans consécutifs à Genève). En outre, l'offre du Mozambique d'accueillir et de présider sur la Troisième Conférence d'examen de la Convention en 2014, a été «pris note avec satisfaction».

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997, a été signée ce même année à Ottawa et est entrée en vigueur en 1999.

###

Pour plus d'informations contactez à Laila Rodriguez au +41 (0) 22 906 1656, +41 (0) 79 375 7859 ou par courriel à : press@apminebanconvention.org. Suivez-nous à travers notre [site web](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).